



GEMENG
**rousper
mompech**

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 9 août 2023

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 14 juin 2023, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion de l'installation d'une grue mobile à la rue « Jean Brachmond Strooss » à la localité de Moersdorf, du mardi 22 août 2023 au vendredi 25 août 2023.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

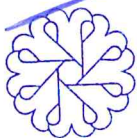
Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le 09/08/2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,
contresign, article 74 de la loi communale



GEMENG
**rousper
mompech**